



Bulletin Officiel

N° 4654 Mercredi 30 Juillet 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CME

PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'INVESTISSEMENT
-SOFI SICAF- 2

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – AGE - 3

COMMUNIQUE DU PRESSE

UBCI 4

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SNMVT 5

SOTUMAG 6

TUNISAIR 7-8

PROJET DE RESOLUTIONS

UIB AGE 9-11

UIB ASSEMBLEE SPECIALE 11

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

AVIS DU CMF

PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT

Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

Siège social : 6, rue de Damas -1002 Tunis-

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande de lancement d'une Offre Publique de Retrait -OPR- sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Par cette demande, Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mr Med Hedi Tabbane, Mr Med Ali Tabbane, et Mr Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant ensemble 99,37% du capital de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-, entendent lancer une Offre Publique de Retrait visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas au capital de ladite société et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Messieurs les actionnaires et les commissaires aux comptes de **l'Union Internationale de Banques (UIB)**, Société Anonyme au capital de 196.000.000 dinars dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba, Tunis inscrite au registre de commerce du Tribunal de première instance de Tunis sous le n° B6151996, matricule fiscal 002708Q, sont conviés à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 31 juillet 2014 à 09h à l'hôtel Le Concorde – Les Berges du Lac , Tunis , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au plan de recapitalisation de la banque ;
2. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital et sur la renonciation des porteurs de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscrire de nouveaux certificats d'investissement ;
3. Mise en conformité de la banque avec les dispositions de l'article 388 du Code des sociétés commerciales ;
4. Constatation de l'approbation de la réduction de capital par les porteurs de certificats d'investissement ;
5. Réduction de capital sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires ;
6. Augmentation de capital social en numéraire sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires ;
7. Octroi au Conseil d'administration de la faculté de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions collectées ;
8. Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires pour la réalisation de l'augmentation de capital et la modification corrélative des statuts;
9. Modification des articles 3, 23, 34 et 50 des statuts ;
10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire titulaire d'actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, peut assister à l'assemblée générale extraordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à l'unité Bourse et Titres de l'UIB sise à la Rue du Lac Turkana, les Berges du Lac – Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'UBCI informe le public et ses actionnaires que suite à la réunion du 17 juillet 2014 de son Conseil d'Administration celui-ci a décidé de convoquer la tenue d'une assemblée générale le 26 Août 2014.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La société S.N.M.V.T «MONOPRIX» publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2014.

[En milliers de Dinars Tunisien]

	Du 01/04/2014 au 30/06/2014	Du 01/04/2013 au 30/06/2013	Du 01/01/2014 au 30/06/2014 *	Du 01/01/2013 au 30/06/2013	Au 31/12/2013
CA TTC	130 138	119 959	249 135	232 206	479 969
CA HT	124 608	114 032	238 169	221 363	458 453
Charges du personnel	8 677	7 418	17 103	14 832	30 171
- Ratio Masse salariale / CA HT	6,96%	6,51%	7,18%	6,70%	6,58%
- Effectif	3 340	3 002	3 340	3 002	3 200
Charges financières	1 074	753	2 324	1 436	3 297
Produits financiers	2 655	2 991	2 669	3 002	4 606
Nombre de points de vente	79	75	79	75	76

*Données disponibles à ce jour et non encore validées par les commissaires aux comptes.

- 4 magasins sont encore fermés suite aux événements du mois de janvier 2011, à savoir : Menze l Bourguiba, Mateur, Rdaief et Feryena.

- Ouverture de Monoprix Chihia le 30/01/2014.

- Ouverture le 13/02/2014 de notre deuxième point de vente en Lybie, Monoprix EL HADHBA d'une superficie de 1900 m², ce dernier présente tous les nouveaux concepts et les nouveautés de Monoprix.

- Ouverture de Monoprix Bab Souika le 27/02/2014.

- Ouverture de Monoprix Seliana le 29/05/2014.

*Le CMF a invité la société à se conformer aux dispositions de l'article 44 bis et à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne en insérant les indicateurs d'activité suivant :

- Coût d'achat des marchandises vendues ;
- Surface totale des points de vente (compte non tenu des dépôts de stocks) ;
- Trésorerie nette ;
- Délai moyen de règlement des fournisseurs.

بلاغ الشركات

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

الشركة التونسية لأسواق الجملة

طريق نعسان بئر القصة بن عروس

تنشر الشركة التونسية لأسواق الجملة مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثي الثاني 2014.

الوحدة: 1000 دينار

السنة المحاسبية 2013	من 2013-01-01 إلى 2013-06-30	من 2014-01-01 إلى 2014-06-30	الثلاثية الثانية لسنة 2013	الثلاثية الثانية لسنة 2014	البيانات
9.221,6	4.368,2	4.699,2	2.619	2.635,2	I- الإيرادات
82,9	37	37	23,3	22,5	- المداخل المتأتية من بيع الثلج
1.122,6	541,3	577,9	272,7	267,9	- المداخل المتأتية من كراءات المباني
					- المداخل المتأتية من إسداء الخدمات (النسبة على رقم المعاملات)
7.365,2	3.476,8	3.639,4	2.154,6	2.077,6	- مداخل بيع المطبوعات الخصوصية
187,8	90	87,3	50,1	43,1	- مداخل الأوراق المالية للتوظيف
416,7	197,4	244,2	112,3	125,7	- إيرادات أخرى
46,4	25,7	113,4	6	98,4	
7.395,8	3.596,9	3.703,6	2.044,6	2.068,5	II- الأعباء
-	-	-	-	-	- الأعباء المالية
6.675,1	3.268,1	3.416,5	1.889,7	1.907,4	- أعباء الاستغلال
5.007,9	(2.464)	(2.593,8)	(1.488,9)	(1.517,3)	(من بينها مصاريف الأعوان)
720,7	328,8	287,1	154,9	161,1	- أعباء الاستغلال الأخرى

الأرقام حسب المعطيات المحاسبية الوقتية غير مدققة بالنسبة لسنة 2014 و مدققة بالنسبة لسنة 2013.

الملاحظات:

- (1) - سجلت الإيرادات خلال الثلاثي الثاني من سنة 2014 ارتفاعا طفيفا بـ 16,2 أد مقارنة بنفس الفترة من سنة 2013. سجلت المداخل المتأتية من إسداء الخدمات إنخفاضا بـ 77 أد مرده أساسا إنخفاض في رقم معاملات جناح الأسماك في هاته الفترة (الثلاثية الثانية من سنة 2014).
- (2) - سجلت مداخل الأوراق المالية للتوظيف ارتفاعا بـ 13,4 أد مقارنة بالثلاثي الثاني من سنة 2013 مرده تطور الأموال الموظفة لدى البنوك من ناحية و إلى تحسن نسبة الفائدة بعد قيام الشركة بإبستشارة موسعة لدى المؤسسات البنكية في الغرض من ناحية أخرى.
- (2) - شهدت الإيرادات خلال السداسية الأولى من سنة 2014 ارتفاعا بـ 331 أد مقارنة بنفس الفترة من سنة 2013.
- سجلت الأعباء خلال السداسية الأولى من سنة 2014 ارتفاعا بـ 106,7 أد مقارنة بنفس الفترة من سنة 2013 مرده أساسا ارتفاع أعباء الأعوان 129,8 أد.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis

La Société Tunisienne de l'Air - TUNISAIR - publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2014.

Indicateurs d'activité	Unité	2ème TR 2014	2ème TR 2013	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	Année 2013
Nombre de passagers par catégorie*(6)	Passager	972 936	944 136	1 754 974	1 647 416	3 712 990
Régulier + supplémentaire*(6)	Passager	844 709	819 754	1 587 819	1 527 438	3 231 930
Charter + pélerinage*(6)	Passager	128 227	104 382	167 155	119 978	481 060
Nombre d'heures Charter*	Heures	3 371	2 736	4 540	3 158	9 368
Nombre d'heures liées*	Heures	135 6833	168	263	168	1 029
Passagers -kilomètres transportés (PKT)*	Milles	1 407 063	1 349 924	2 504 748	2 277 204	5 215 235
Sièges-kilomètres offerts (SKO)*	Milles	1 948 676	1 944 113	3 484 094	3 326 273	7 453 375
Coefficient de remplissage*	%	72,2%	69,4%	71,9%	68,5%	70,0%
Coefficient de chargement*	%	67,6%	62,5%	67,2%	61,6%	63,4%
Tonnage Post et poste*	Tonne	1 870 347	2 166 962	3 795 164	4 059 195	8 196
Tonnes-kilomètres transportées*	Tonne Kilomètre	152 914 708	196 244 511	262 874 182	230 942 680	625 217 180
Tonnes-kilomètres offertes*	Tonne Kilomètre	225 948 448	218 046 676	491 012 340	474 765 228	825 459 835
Part de marché*	%	34,7%	38,7%	36,4%	38,4%	34,1%
Ponctualité Flotte*	%	33,0%	58,0%	31,0%	58,0%	31,0%
Utilisation Flotte	Heures par jour par avion	8,40	8,30	7,40	7,50	7,45
Revenu moyen / passager (vol régulier)*(3)	Dinars	242	212	235	208	228
Revenu moyen / heures de vol (charter)*(3)	Dinars	12 051	11 951	11 569	11 705	11 530
Revenu de transport par catégorie*(3) (4)	MD	294,886	256,886	512,217	435,345	1 030,801
Activité régulière*(3)	MD	245,657	215,750	445,925	383,420	846,818
Activité charter*(3)	MD	40,619	32,701	52,924	36,968	128,970
Activité supplémentaire*(3)	MD	0,404	1,418	1,094	1,894	12,070
activité fret/poste*(3)	MD	7,926	6,937	14,679	13,563	20,742
Dépense assistance commerciale*	MD	20,242	20,270	36,112	36,035	79,436
Dépenses Assistance Catering*(3)	MD	5,594	5,589	10,153	9,797	21,740
Relevances Aéroportuaires*	MD	80,061	77,957	140,213	136,712	310,048
Loyer Avion	MD	1,131	0,989	1,211	0,989	6,546
Assurances Avion	MD	2,143	2,491	4,324	4,836	9,667
Charges d'entretien et réparation*(3)	MD	17,683	5,721	23,183	18,679	28,099
Dépenses Carburants*(3)	MD	77,484	82,581	142,643	145,658	322,677
Charges de personnel (2)	MD	33,691	43,178	76,493	77,730	164,088
Bénéfice	Employé	3 747	3 728	3 747	3 728	3 711
Nombre d'avions par catégorie	Avion	29	36	29	36	34
Propriété de Tunisair	Avion	18	25	18	25	25
Leasing	Avion	11	11	11	11	11
Amortissement (3)	MD	17,493	27,974	34,035	52,576	108,620
Liquidité et équivalents de liquidité	MD	129,694	151,868	129,694	151,868	107,030
Endettement (5)	MD	271,356	479,000	271,356	479,000	616,000
Charges Financières (3)	MD	2,483	2,272	4,713	4,390	11,735
Relevances de leasing (principal)	MD	2,484	9,938	4,993	7,411	14,795
Produit financier	MD	0,653	0,623	1,360	1,167	2,833

- Suite -

(1) Les indicateurs d'activité des rubriques ci-après sont d'ordre financier et non comptable, c'est-à-dire déterminés en termes de flux financiers (encaissements décaissements)

- Liquidités et équivalents de liquidité
- Redevances de leasing
- Charges financières

(2) Masse salariale

(3) Les chiffres du 2^{ème} trimestre 2013 ont été rectifiés compte tenu des réalisations effectives

(4) Les revenus du transport par catégorie comportent les redevances d'embarquement et de sécurité collectées

(5) Cet indicateur d'activité concerne les emprunts pour acquisition des avions à long et à court terme

(6) Les chiffres de l'année 2013 ont été rectifiés compte tenu des réalisations effectives

* Estimation

Fait marquants:

Une augmentation des prix du carburant en moyenne de 0,3 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2013

Une augmentation du trafic global de 3% (régulier et supplémentaire de 1%) du 2^{ème} trimestre 2014 par rapport à la même période de 2013

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 31 juillet 2014.

PREMIERE RESOLUTION :

Statuant conformément à l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir constaté que les fonds propres (61,3 millions de dinars) de la Banque sont devenus inférieurs à la moitié de son capital social (196 millions de dinars), au terme de l'exercice clos au 31 décembre 2013 en lien avec la provision additionnelle de 127,3 millions de dinars, constituée en application de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 édictant de nouvelles règles de provisionnement complémentaire sur les créances en défaut anciennes, décide la mise en place d'un plan de recapitalisation réalisé par voie de réduction de capital suivi d'une augmentation de capital en numéraire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la décision de l'assemblée spéciale des porteurs des certificats d'investissement approuvant l'opération de réduction du capital envisagée par voie de réduction de la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement de 10 à 5 dinars suivie d'une augmentation de capital en numéraire.

Elle prend également acte de la renonciation de la part des porteurs de certificats d'investissement à leurs droits de préférence à souscrire de nouveaux certificats en faveur des autres actionnaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie conformément aux dispositions légales et statutaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi en application des dispositions de l'article 307 du code des sociétés commerciales, décide, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires, de réduire le capital social d'un montant de quatre vingt dix huit millions (98.000.000) de dinars, pour le ramener de cent quatre vingt seize millions (196.000.000) de dinars à quatre vingt dix huit millions (98.000.000) de dinars et ce, pour absorber partiellement et à due concurrence les pertes enregistrées par la banque.

Cette réduction de capital est réalisée par la réduction de la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement en la ramenant de 10 dinars à 5 dinars et interviendra dès constatation de la réalisation des conditions suspensives par le conseil d'administration. L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour accomplir les formalités y afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie conformément aux dispositions légales et statutaires, après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré et après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la renonciation des porteurs de certificats d'investissement à l'exercice de leur droit de préférence à la souscription de nouveaux certificats d'investissement en faveur des autres actionnaires, décide de procéder à une augmentation du capital social par émission d'un nombre maximum de 30.000.000

- Suite -

d'actions ordinaires nouvelles et d'un nombre maximum de 3.400.000 nouveaux certificats d'investissement (et un nombre maximum de 3.400.000 certificats de droit de vote corrélatifs), permettant de mobiliser un montant maximum de 168 millions de dinars, y compris la prime d'émission.

Les nouveaux titres sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Ils porteront jouissance à partir du 1er janvier 2014.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans le respect des délais légaux, l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois et auquel cas le Conseil d'Administration déterminera le nombre d'actions ordinaires et de certificats d'investissement qui seront proposés à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris acte de la renonciation au droit préférentiel de souscription des porteurs de certificats d'investissement décidée par l'Assemblée Spéciale en date de ce jour, donne pouvoir au Conseil d'Administration pour prendre les mesures nécessaires pour que les actionnaires non porteurs de certificats d'investissement soient en mesure de souscrire de nouveaux certificats d'investissement parallèlement à la souscription des actions nouvelles, et dit que les souscriptions desdits certificats d'investissement seront reçues à titre réductible.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs de fixer les modalités de l'augmentation de capital et en particulier le pouvoir de fixer le prix d'émission des nouvelles actions et des nouveaux certificats d'investissement conformément à la formule suivante (avec possibilité d'arrondir à la centaine de millime) : le montant le moins élevé entre « X » et le cours moyen pondéré des 20 dernières séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration moins une décote de « Y » %, étant précisé que le prix de souscription ne pourra jamais être inférieur à la valeur nominale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions collectées à condition que celui-ci atteigne les trois quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée, étant précisé que ce montant sera déterminé par rapport à la fraction des actions souscrites sans tenir compte de la fraction des certificats d'investissement souscrits conformément à l'article 384 du Code des sociétés commerciales.

Les actions non souscrites pourront être redistribuées entre les actionnaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires à l'effet de constater la réalisation de l'augmentation de capital décidée et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le point 4 de l'article 3, l'alinéa 3 de l'article 23, l'alinéa 3 de l'article 34 et l'alinéa 1 de l'article 50 des statuts comme suit :

- Article 3 (Objet social), point 4 nouveau :

« Recevoir tous titres, valeurs et dépôts, accepter ou effectuer tous paiements et recouvrements de lettre de change, billets à ordre, chèque, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toutes espèces de fonds publics, d'actions ou d'obligations. »

- Article 23 (Bureau du Conseil), alinéa 3 nouveau :

« En cas d'empêchement du Président du Conseil, celui-ci peut déléguer ses attributions à un membre du Conseil d'Administration. Cette délégation est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable. Si le Président du Conseil est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le Conseil peut y procéder d'office. »

- Suite -

- Article 34 (Droit d'assister aux Assemblées), alinéa 3 nouveau :

«Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires. L'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la Société, celle-ci ne reconnaît que l'usufruitier.»

- Article 50 (Paiement des dividendes), alinéa 1 nouveau :

«Le paiement des dividendes se fait annuellement, dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'assemblée générale, aux caisses désignées par celle-ci, ou, à défaut par le Conseil. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les démarches et formalités légales relatives à l'enregistrement, au dépôt au greffe, à la publicité et à l'immatriculation au Registre de Commerce et remplir toute formalité de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

2013 - AS - 1787

Projet de résolutions Assemblée Spéciale

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée spéciale des porteurs de certificats d'investissement qui se tiendra en date du 31 juillet 2014.

REMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration relatif au plan de recapitalisation de la banque et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital et sur la renonciation des porteurs de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscrire de nouveaux certificats d'investissement au bénéfice des actionnaires autres que les porteurs de certificats d'investissement, les propriétaires de certificats d'investissement, réunis en Assemblée Spéciale conformément aux dispositions légales et statutaires, approuvent l'opération de réduction du capital envisagée par voie de réduction de la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement de 10 à 5 dinars, suivie d'une augmentation de capital par émission d'un nombre maximum de 30.000.000 d'actions ordinaires nouvelles et d'un nombre maximum de 3.400.000 nouveaux certificats d'investissement (et 3.400.000 certificats de droit de vote corrélatifs).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

Les propriétaires de certificats d'investissement déclarent renoncer à leurs droits préférentiels de souscription aux nouveaux certificats d'investissement qui seraient émis en faveur exclusivement des autres actionnaires de la banque .

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Spéciale confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les démarches et formalités légales relatives à l'enregistrement, au dépôt au greffe, à la publicité et à l'immatriculation au registre de commerce et remplir toute formalité de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

2013 - AS - 1788

AVIS

COURBE DES TAUX DU 30 JUILLET 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,846%		
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,847%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,853%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,859%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,865%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,871%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,875%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,882%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,885%	1 012,009
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,888%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,893%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,899%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,046%	999,285
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,174%	1 001,875
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,354%	891,460
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,407%	996,268
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,585%	1 031,063
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,744%		986,025
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,772
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	778,043
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	982,663
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	971,366
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		961,442
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,329
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	951,605

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,867	150,942			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,305	13,312			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,370	1,371			
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,948	36,966			
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,206	50,229			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	156,268	155,584			
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	555,988	554,915			
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	111,286	110,687			
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,262	122,074			
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,387	117,375			
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,909	111,938			
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	88,016	87,653			
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	128,191	127,989			
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	91,886	91,612			
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,783	106,647			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 384,583	1 386,030			
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 260,999	2 271,118			
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	100,981	102,083			
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,198	102,172			
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,211	126,374			
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 186,125	1 185,399			
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	120,083	121,344			
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,538	15,555			
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 232,726	5 226,733			
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 144,851	5 124,940			
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,192	2,212			
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,923	1,937			
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,064	1,068			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,572	106,640	
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,356	102,410	
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,265	104,327	
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,915	100,926	
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,920	101,988	
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,285	105,330	
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,394	102,461	
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,358	101,411	
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,719	101,761	
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,476	103,527	
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,582	100,638	
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,588	102,626	
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,521	102,581	
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,929	104,994	
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,851	103,914	
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,883	101,936	
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,958	101,017	
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,987	103,045	
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,930	100,999	
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	102,092	102,151	
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,340	103,397	
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,754	100,821	
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,830	101,893	
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,415	103,469	
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,747	100,816	

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,368	10,374
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,263	101,323
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,194	102,257
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,729	99,820
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	65,150	65,110
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	140,972	140,823
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 403,657	1 402,341
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,773	108,633
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	107,173	107,001
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	81,528	81,363
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,643	16,630
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	259,901	259,680
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,501	31,347
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 275,431	2 275,348
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,786	74,681
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,283	56,256
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	100,556	100,277
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	111,460	111,021
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	97,847	97,417
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,297	11,284
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,060	12,046
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,390	15,366
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,174	14,147
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,098	12,090
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,803	10,792
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,470	10,465
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,614	10,615
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	120,836	120,711
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	122,128	122,207
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,475	10,452
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	103,190	102,997
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,762	19,713
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	73,679	73,679
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	76,407	76,253
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	96,067	96,135
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	86,909	86,426
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	96,336	96,152
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,360	101,420
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,649	9,607
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,834	7,768
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,263	95,582
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,313	96,964
96	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	129,353	129,399
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,027	10,033
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	117,626	117,630
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,368	117,485
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	100,539	100,640
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	99,534	99,577
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	174,817	175,551
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	159,369	160,084
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,220	140,431
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 297,965	9 315,826
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,036	18,040
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,232	129,246
108	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 474,040	1 472,230
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	101,543	101,660
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,813	85,695
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,421	112,196
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 554,320	8 583,303
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,718	8,719
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,673	8,690

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel